

05 fév 2021 -16:23

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2021

Gender mainstreaming : adaptation de diverses dispositions relatives aux accidents de travail et aux maladies professionnelles

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant diverses dispositions légales et réglementaires relatives aux accidents de travail et aux maladies professionnelles en matière de *gender mainstreaming*.

Ce projet vise à remplacer dans tous les textes légaux et réglementaires en matière de risques professionnels, en néerlandais, le terme « geneesheer » par le terme « arts » qui est neutre en terme de genre. Par ailleurs, ce sera l'occasion d'insérer les modifications qui font suite à la fusion (FAT et FMP) et à la création de Fedris qui avaient été oubliées.

Le projet sera soumis à la négociation syndicale au sein du Comité A, puis l'avis du Conseil d'État sera demandé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be